

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 22 février 2024 à 16 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur et les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin et le conseiller M. Luc Marsan.

Sont également présents :

Le directeur général et greffier par intérim M. Olivier Van Neste agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

24-02-0146 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 22 février 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Engagement de contribution financière et décontamination / Lots 1 675 450 et 1 675 451 / Logement abordable / Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges
3. Période de questions
4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

24-02-0147 Engagement de contribution financière et décontamination / Lots 1 675 450 et 1 675 451 / Logement abordable / Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la résolution 23-11-1066 par laquelle la Ville s'engage à céder à titre gratuit les lots 1 675 450 et 1 675 451 situés au 15, rue Saint-Michel à l'OBNL Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges, conditionnellement à l'obtention d'un financement pour la construction de logements abordables sur lesdits lots;

CONSIDÉRANT la résolution 23-04-0395 qui autorise l'organisme à effectuer toutes études nécessaires d'avant-projet sur les lots susmentionnés;

CONSIDÉRANT que la firme Laboratoire GS inc. a réalisé l'étude de caractérisation environnementale de site de phase II et que cette étude démontre que les sols ont en partie, une concentration en métaux (manganèse) au-delà du critère « B » et que cela va nécessiter une réhabilitation environnementale sur une partie du site avant le début de la construction du projet;

CONSIDÉRANT que la firme Solmatech a évalué les quantités de sols contaminés en manganèse qui devront être transportés vers des sites de disposition appropriée;

CONSIDÉRANT que suivant l'estimation, les frais rattachés à la décontamination ne devraient pas dépasser la somme de 180 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'organisme Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges déposera une demande de financement dans le cadre de l'initiative Logement abordable Desjardins;

CONSIDÉRANT qu'un des critères d'admissibilité dudit programme de financement requiert une contribution de 20 % du coût total du projet de construction (1 085 996 \$), laquelle doit provenir du milieu;

CONSIDÉRANT la contribution du Fonds de la caisse Alliance pour un montant de 76 021 \$ versé pour des honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT la contribution de la Ville par la cession à titre gratuit des lots ci-dessus mentionnés, pour une valeur marchande estimée à 811 350 \$, tels qu'évalués par la firme Brunet-Lefebvre, Évaluateurs-conseils inc. dans le rapport d'évaluation marchande après construction;

CONSIDÉRANT qu'une contribution de 198 625 \$ supplémentaire est donc requise pour respecter le critère de la contribution du milieu afin de permettre à l'organisme d'obtenir le financement de Desjardins;

CONSIDÉRANT que cette contribution peut être comblée en partie par la Ville par la somme approximative de 180 000 \$ pour couvrir les frais de décontamination des lots à être cédés à l'organisme;

CONSIDÉRANT que la CMM, dans son programme Fonds du logement social métropolitain, rembourse les villes de la CMM pour leur contribution dans des programmes de logements abordables financée par le programme fonds pour le développement de logements sociaux et abordables de Desjardins jusqu'à maximum de 20 % du coût total du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à contribuer financièrement au projet de construction de logements abordables comme suit :

- cession des lots 1 675 450 et 1 675 451 représentant une valeur marchande de 811 350 \$;
- versement d'une contribution supplémentaire de 198 625 \$, auquel montant sera déduit tous les frais reliés à la décontamination des lots susmentionnés;

QUE la Ville s'engage à décontaminer lesdits lots avant de les céder à l'organisme;

QUE ces dépenses soient financées par le fonds réservé pour le développement de logements abordables.

« ADOPTÉE »

24-02-0148 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

24-02-0149 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 16 h 34 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Olivier Van Neste, directeur général et greffier par intérim